

Le nécessaire contrôle des comptes des DSP

Le récent rapport annuel de la Cour des Comptes dans sa partie relative à la gestion de centre nautique (février 2018)¹ ou bien encore le dernier numéro de Cash investigation « Scandale dans nos tuyaux » ne font que souligner une situation de fait : le contrôle financier des délégataires sont inexistantes ou insuffisantes au sein de la sphère publique locale.

L'objet du contrôle financier consiste à vérifier que le délégataire respecte bien ses obligations contractuelles (évolution des tarifs, réalisation des investissements et des opérations de gros entretien et renouvellement) tout conservant inchangé l'équilibre économique du contrat, c'est-à-dire que sa rentabilité doit être conforme à la rentabilité prévisionnelle.

Bien que les obligations de transparence du délégataire soient encore très insuffisantes, les collectivités disposent d'une matière première d'analyse avec le rapport prévu par l'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 produit chaque année par le concessionnaire, avant le

1er juin. Les informations continuent dans ce rapport, bien qu'insuffisantes, doivent permettre de passer en revue annuellement tous les contrats de concession et de détecter les anomalies : rentabilité supérieure à la rentabilité prévisionnelle, retard dans la réalisation des investissements contractuels, dépassement de l'enveloppe des travaux d'entretien... Ces premières analyses doivent permettre d'identifier les dysfonctionnements et la liste des travaux à engager pour y remédier. Ces derniers se feront nécessairement sur la base d'une démarche participative avec le délégataire.

Partenaires Finances Locales vous accompagne au quotidien dans vos missions de contrôle. Que ce soit dans le cadre du contrôle d'un rapport annuel ou dans l'animation d'une mission globale de pilotage de vos contrats, nous sommes à vos côtés pour vous assister dans votre démarche de gestion active de vos DSP.

Contact : g.huet@partenairesfl.com

Ils nous font confiance pour le contrôle des comptes de leurs DSP :



SYNDICAT MIXTE
DES PAYS DE RANDE
ET DE LA BAIE



¹ <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-rapport-public-annuel-2018>